



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR LA REHABILITATION DU PARKING JACQUES BREL ET L'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants et R. 421-19 et suivant,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant que la Commune souhaite engager la réhabilitation du parking Jacques Brel afin d'améliorer son fonctionnement, sa sécurité, son accessibilité et son intégration environnementale,

Considérant que le projet prévoit notamment :

- la rénovation des voiries et des espaces de stationnement,
- la désimperméabilisation d'une partie des surfaces par la mise en œuvre de revêtements perméables,
- la création d'aménagements paysagers et d'un dispositif de gestion alternative des eaux pluviales,
- l'amélioration de l'éclairage public,
- l'installation d'une ombrière photovoltaïque d'une puissance prévisionnelle d'environ 100 kWc destinée à produire une énergie renouvelable locale,

Considérant que ce projet participe aux objectifs nationaux de transition énergétique, de réduction de l'artificialisation des sols, d'adaptation au changement climatique et de développement des énergies renouvelables,

Considérant que la réalisation de ces aménagements est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation d'urbanisme sous la forme d'un permis d'aménager,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à ce projet communal,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Services à la population du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. Olivier LEHOUSSEL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE par procuration, Mme Amina ABICHOU par procuration ayant voté contre),

APPROUVE le projet de réhabilitation du parking Jacques Brel comprenant notamment la rénovation des espaces de stationnement, la désimperméabilisation partielle des surfaces, l'amélioration des équipements publics et l'installation d'ombrières photovoltaïques,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, toute demande de permis d'aménager ou autre autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de cette opération, ainsi que toute pièce complémentaire requise dans le cadre de son instruction,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents, actes et autorisations nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
N°DEL 2026-06-076

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 3 juillet 2026.